



Communication

La Ville met à disposition ses canaux d'information pour valoriser les actions associatives :

+ Le site de la ville :

- Proposez votre événement dans l'agenda partagé
- Référenciez-vous dans l'annuaire en ligne

+ Le Panorama :

- En article ou dans l'agenda : répondez au mail envoyé mensuellement par journal@fresnes94.fr de remontées d'information avec tous les renseignements pratiques sur vos temps forts, vos nouveautés.

+ Les réseaux sociaux :

- Tagguez la ville pour un repartage potentiel de vos publications Facebook et Instagram

+ L'affichage dans les abribus :

- 42 exemplaires en format A4 portrait à déposer à l'accueil unique en remplissant le cahier de dépôt, et au plus tard le vendredi précédent la date d'affichage fixée
- Affichage assurée par la Ville tous les 15 jours

Tout affichage sauvage ou non autorisé entraînera un retrait immédiat des affiches et expose l'association à des sanctions.



Les affiches déposées hors délai, en nombre insuffisant ou non conformes ne sont pas affichées.

Le service reprographie de la Ville réalise les impressions en A4 N&B de documents en lien avec l'activité de votre association avec fourniture du papier. Envoi au format PDF avec formulaire de demande d'impression disponible sur le site internet de la ville : fresnes94.fr/associations

Plus d'information : communication@fresnes94.fr

VIE ASSOCIATIVE FRESNOISE MEMO



Avec plus de 200 associations à Fresnes, le soutien à la vie associative constitue l'un des engagements forts de la Ville avec un budget conséquent.



Subventions

Calendrier :

- Date limite de dépôt des dossiers de demande : vendredi 11 septembre 2026, en version dématérialisée ou par exemplaire papier adressé au service courrier de la mairie
- Instruction des dossiers reçus : septembre-novembre 2026
- Notification de la décision : mars 2027



Critères d'attribution :

- Être déclarée en mairie de Fresnes
- Avoir souscrit au contrat d'engagement républicain
- Être actif dans la commune depuis au moins un an, en y proposant une activité concrète et en participant aux événements municipaux
- Qualité des projets au service de l'intérêt général et équilibre des budgets prévisionnels
- Nombre de Fresnois touchés par les activités de l'association



fresnes94.fr/associations

Fresnes



Réservation de salles et matériel

L'association doit obligatoirement être connue du service Vie Associative.

Réservation de salles :

Formulaire de réservation disponible à l'accueil unique, en Mairie, pour une demande de réservation d'un créneau ponctuel ou annuel

Créneaux de réservation :

En semaine de 8h30 à 23h et le week-end de 9h à 21h

Les salles à réserver :

- Salle polyvalente centre Thellier (100 personnes maximum)
- Centre Thellier : les salles A (30 pers), B (30 pers), C (50pers) et D (15 pers) sont disponibles uniquement pour des réunions.
- Salle Aimée Césaire (100 personnes maximum)
- Salle polyvalente centre d'arts (140 personnes maximum)

- Salle de réunion au 26 rue Maurice (10 personnes maximum)

Information et réservation : service vie associative

- Salle de spectacle du théâtre de Fresnes (300 personnes maximum)

Information et réservation : Vladimir Moreau / vladimir.moreau@fresnes94.fr
/ 01 49 84 57 30



Le respect des horaires, l'état des lieux et la responsabilité en cas de dégradation s'appliquent à chaque mise à disposition.



Nouvelle procédure à partir de 2027 :

Formulaire de demande de manifestation avec option demande de matériel – valable pour les associations et les particuliers pour la fête des voisins



Ce formulaire dûment rempli sera obligatoire pour toute demande d'évènement. Toute demande d'évènement devra être faite au moins 2 mois avant l'évènement.



Évènements

La ville organise tout au long de l'année de nombreux et divers temps forts pour tous les publics et thématiques (forum des associations, octobre rose, semaine bleue, fêtes de fin d'année, saison culturelle, fête de l'été et de la musique, fête du sport, carnaval, journées portes ouvertes...). Et vous aussi !



À partir de 2027, ensemble, coordonnons-nous avec la mise en place d'un calendrier partagé :

Les modalités et informations pratiques vous seront transmises ultérieurement.



Encore plus

Bénévolat :

Postez vos offres de bénévolat sur jeparticipe.fresnes94.fr.

Une fois par an, au printemps, le service vie associative propose une journée d'information/formation sur un thème associatif (bénévolat, communication, recherche de financements...). Le thème retenu peut l'être à l'initiative des associations.

Ressources :

Retrouvez sur le site de la ville fresnes94.fr, toutes les ressources et tous les documents pour créer, développer, animer votre association.

Votre contact / service vie associative
Éric Bourgoïn : 01 49 84 57 51 / eric.bourgoïn@fresnes94.fr